

**DECRET N° 2016- 553** du 05 septembre 2016

chargeant **Monsieur Candide Armand-Marie AZANNAI**, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale, de l'intérim de **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, pour la période du 24 au 26 août 2016.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,  
CHEF DE LA L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

**D E C R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant la durée de l'absence de **Monsieur Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, son intérim sera assuré, du 24 au 26 août 2016, par **Monsieur Candide Armand-Marie AZANNAI**, Ministre délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Défense Nationale.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 août 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Patrice TALON**